



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

**VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021 À 19H**

**QUARTIER  
CHEMIN-DE-L'ÎLE**



Maison du Chemin-de-l'Île, 57 boulevard du Général-Leclerc

## EN PRÉSENCE DE :

**Kader Selmet**, adjoint au maire délégué aux relations avec les cultes, en charge du quartier Chemin-de-l'Île

**Rachid Tayeb**, adjoint au maire délégué au développement économique et au commerce, élu du quartier

**Emmanuelle Fossati**, conseillère municipale déléguée à la démocratie et à la participation citoyenne

**Assia Kachour**, conseillère municipale déléguée à l'enseignement secondaire, élue du quartier

**Nadège Magnon**, conseillère municipale déléguée à la lutte contre les discriminations, élue du quartier

## LES BUDGETS PARTICIPATIFS

**Le document de présentation des budgets participatifs Chemin-de-l'Île est disponible en ligne.** Emmanuelle Fossati a rappelé les grands principes du budget participatif (BP), puis les porteurs de projet présents ont pu présenter leur action.

Certaines personnes ont pu rencontrer des difficultés pour déposer leur demande de façon dématérialisée ou voter sur la plateforme. Une réflexion est en cours sur la question de permettre des votes papier pour la prochaine session. Concernant l'inscription, il est plutôt proposé d'accompagner les habitants pour déposer leur dossier lors de permanences à l'Agora. Il est également relevé que l'identification des compétences de la ville est à clarifier, car pour certains habitants, il est difficile de savoir si telle ou telle thématique entre bien dans le cadre du BP.

La procédure a également été rappelée : le collectif d'animation du conseil de quartier, composé d'habitants du quartier, est impliqué dans la démarche puisqu'il examine la recevabilité des dossiers. Par la suite, la faisabilité et les coûts des projets sont instruits par les services municipaux. Enfin, la troisième étape est celle du vote par les habitants.

Au sujet de la mise en œuvre, il est précisé que la majorité des fonds sont engagés directement par la ville, via des achats et des mises à disposition, après signature d'une convention avec le porteur de projet. Cependant, les modalités de mise en œuvre sont à préciser au cas par cas, en fonction du contenu du projet. Le budget participatif ne peut par ailleurs pas servir à acquérir du foncier ou des locaux, il doit porter sur un projet.

## LES COLOCATIONS SOLIDAIRES DANS LA NOUVELLE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE (DISPOSITIF KAPS)

**L'AFEV (association de la Fondation étudiante pour la ville)** a présenté le dispositif de colocations solidaires « KAPS », et plusieurs étudiants Kapseurs, arrivés dans la résidence universitaire Orion en septembre 2021, ont témoigné de leur volonté d'agir pour le quartier (diaporama disponible en ligne).

► Pour les habitants intéressés, les Kapseurs peuvent être joints à l'adresse suivante :

**[kaps.hauts-de-seine@afev.org](mailto:kaps.hauts-de-seine@afev.org)**

À la suite d'une question sur le partenariat avec les écoles du quartier, et la nécessité de toucher les familles dès la maternelle, la coordinatrice précise qu'elle a rencontré les directeurs/trices des écoles du quartier. Des élèves de grandes sections et CP seront identifiés par les équipes pédagogiques pour bénéficier d'un accompagnement de ces étudiants. Les Kapseurs sont sollicités pour participer à l'animation des ateliers Smac'île.

## LE NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL

### ► Le document de présentation du nouveau centre commercial est disponible en ligne.

Rachid Tayeb, adjoint au développement économique et au commerce, a rappelé qu'une bataille a été menée par la ville pour obtenir le maintien du bureau de La Poste. Par ailleurs, la pharmacie a pu être maintenue pendant le temps des travaux. Concernant les cellules commerciales vides, un tabac-presse va s'installer, un opticien a signé, ainsi qu'un salon de coiffure femmes. Le parking pour les clients n'est toujours pas ouvert car le promoteur n'a pas encore la conformité de l'immeuble permettant au propriétaire des cellules commerciales de procéder aux aménagements nécessaires.

Le bailleur commercial souhaite attendre l'ouverture de tous les commerces pour organiser une animation de lancement, cependant M. Tayeb indique que si les commerçants souhaitent proposer des initiatives, la ville les accompagnera. Il est important que les habitants puissent également soutenir les commerçants.

Les participants soulignent que le centre commercial est très beau et apporte une dynamique au quartier, cependant, il est nécessaire de communiquer sur toute la ville pour montrer la transformation du Chemin-de-l'Île et que plus de clients viennent au nouveau centre commercial. En effet, la gare Nanterre ville constitue une coupure symbolique avec le centre-ville. De même, il est fait remarquer que le parking est aussi indispensable dans cette perspective. Les élus précisent que la ville a fait la promotion des nouveaux commerces auprès du club d'entreprises des Guillaumes et que l'ensemble du secteur autour de la gare Nanterre-Ville va être réaménagé pour faciliter la circulation entre les différents quartiers limitrophes. **Une réunion publique a eu lieu le 19 janvier 2022 sur ce dernier sujet : Les aménagements autour de la gare Nanterre-Ville.**

Les camions de livraison de Carrefour génèrent des nuisances sonores, avec un entrepôt très bruyant entre 6h et 19h. La problématique des horaires, du gabarit des camions et du bruit va être relayée à Carrefour. Concernant l'installation d'un tabac-presse, il est demandé que les éventuelles nuisances soient anticipées : prévoir des poubelles, des cendriers, etc.

Il est signalé que des scooters roulent sur l'esplanade, constituant un danger pour les piétons, alors même qu'il existe un parking deux-roues en surface. L'ouverture de la pizzeria a augmenté le nombre de scooters du fait des livraisons. Des aménagements sont à examiner afin de les dissuader de monter sur le trottoir.

Concernant l'offre commerciale, différentes remarques sont effectuées : pas de boucherie charcuterie traditionnelle, boutique de télécommunications, de vêtements, opticien déjà présent dans le centre... Rachid Tayeb rappelle que la mairie ne peut pas tout contrôler. La ville émet des souhaits puis il faut trouver des porteurs de projet prêts à s'engager pour ouvrir un commerce. Par ailleurs, cela dépend du montant de loyer que peuvent verser les commerçants. La mairie est attentive à conserver une diversité d'offre commerciale, cependant, il n'a pas été possible de trouver un fleuriste, un fromager, un poissonnier car la réalité économique ne le permet pas toujours. La vacance commerciale n'est pas très élevée à Nanterre ce qui est une bonne chose, la ville essaie de répondre aux besoins des habitants et à l'impératif d'éviter les nuisances.

Il est suggéré de mettre en place des guinguettes sur les bords de Seine. Le parc du Chemin-de-l'Île est un endroit très agréable mais il y manque un lieu convivial. Le conseil départemental est propriétaire de la coque et le cahier des charges imposé est très contraignant, d'où le fait que cela fonctionne principalement avec des privatisations. La ville souhaite demander à avoir la gestion du local attenant pour proposer une offre plus animée à destination des familles.

## QUESTIONS DIVERSES

Suite à des questions sur les locaux permanents pour les associations, il est précisé que Nanterre est d'une grande richesse associative : de ce fait, il n'est pas possible pour la ville de fournir des locaux à toutes les associations qui en ont besoin. Tout est entrepris pour trouver des locaux dans la mesure du possible. Dans le cadre d'une démarche d'urbanisme transitoire, certains locaux privés peuvent être mis à disposition de façon temporaire.

Il est demandé de préciser l'état d'avancement du projet de quartier : démolitions et constructions prévues, relogement, immeuble prévu sur le jardin des Acacias, axe circulé sur la rue Lannes... Ces points pourront être abordés lors d'un prochain conseil de quartier.

Dans le quartier, les circulations douces devraient être favorisées. Ainsi le boulevard de la Seine est en mauvais état et doit être rendu carrossable pour les vélos, les trottoirs devraient être refaits pour les piétons. Ces travaux sont prévus dans le programme de travaux 2022.

Une bibliothèque et une ludothèque seraient bienvenues dans le quartier, d'autant qu'elles seraient des supports utiles pour l'éducation des enfants et des jeunes. Kader Selmet rappelle qu'il existe à l'antenne Hoche le Point lecture et la Lud'Hoche qui sont destinés à tous les habitants du quartier. Le Point lecture est situé 31, avenue de la Commune de Paris, mais l'accès se fait par l'entrée 3, rue Ampère. Les horaires d'ouverture sont les mercredis de 10h à 13h et de 15h à 18 et les vendredis de 17h à 19h. On y trouve 2 500 documents orientés jeunesse : BD, mangas, romans jeunesse, documentaires, livres-jeux, albums, contes, revues. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur un projet de médiathèque municipale à la croisée des quartiers Chemin-de-l'Île et République, à proximité de la gare Nanterre-Ville.

Un participant estime que le quartier Hoche n'est pas bien desservi par les transports en commun : la ligne 259 pourrait aller jusqu'au dépôt de bus pour desservir République et le quartier Hoche, la mairie pourrait négocier cela avec la RATP. Les élus rappellent que le secteur Hoche est à 10 minutes à pied de la gare Nanterre-Ville, et que deux bus desservent le secteur : le 378 et le 157.

Des remarques sont effectuées sur la propreté du quartier. Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou d'encombrants sont une problématique importante qui engendre des nuisances sur l'espace public. Les équipes de propreté de la ville passent très régulièrement pour les ramasser mais un travail de sensibilisation pourrait être effectué en complémentarité.

■ Enfin, tous les habitants qui le souhaitent peuvent rejoindre le collectif d'animation du conseil de quartier pour nourrir les prochains ordres du jour, en envoyant un message à : [missiondequartier.chemindelile@mairie-nanterre.fr](mailto:missiondequartier.chemindelile@mairie-nanterre.fr) ■



**POUR RECEVOIR LES ACTUALITÉS DE VOTRE QUARTIER,  
PENSEZ À VOUS INSCRIRE À LA NEWSLETTER SUR [NANTERRE.FR](https://www.nanterre.fr)**